

FORMATION INITIALE EN CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TESTS CACES® R482

Réf de l'action : ECF B011.PR indice 03 DU 11/05/2021 - Version 1 de l'IFP ECF SPS PACA

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, des engins de chantier dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R482 de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire engin de chantier correspondant à une des catégories de la recommandation R482,
- aucune expérience de conduite exigée,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les engins de chantier qui le nécessitent.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Théorie :

- Connaissances générales,
- Technologie des engins de chantiers,
- Les principaux types d'engins de chantiers
- Les catégories de CACES®,
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier,
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantiers,
- Exploitation des engins de chantiers,
- Vérifications d'usage des engins de chantier.

Pratique :

- Prise de poste et vérification,
- Conduite et manœuvres,
- Fin de poste,
- Opérations d'entretien quotidien,
- Maintenance,
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option),
- Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories).

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants qualifiés ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R482 Engins de chantier
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : se rapprocher du Responsable de Centre

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation,
- Utilisation d'un (ou de plusieurs) engin(s) de chantier(s) représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s),
- Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R482 des catégories concernées,
- Equipement de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, protections auditives, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité.
- Supports de cours disponibles sur My ECF Pro, la plateforme d'apprentissage en ligne de l'ECF
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : kit pédagogique

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Modalités d'évaluation en fin de formation :
 - QCM d'évaluation théorique,
 - Examen pratique sur l'engin de chantier conforme à la R482. Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier, conforme à la R482 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec),
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF, sous les codes RS : Cat A : 5081 ; Cat B1 : 5087 ; Cat B2 : 5089 ; Cat B3 : 5091 ; Cat C1 : 5123 ; Cat C2 : 5093 ; Cat C3 : 5095 ; Cat D : 5097 ; Cat E : 5099 ; Cat F : 5101 ; Cat G : 5103.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Variable selon les sessions

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Fonction du nombre de catégories (1 catégorie : 21 heures / 2 catégories 28 heures / 3 ou 4 catégories 35 heures)

